

VERVEINE OFFICINALE – *VERBENA OFFICINALIS* L.

Autant préciser de suite une confusion possible : à part leur appartenance à la même famille botanique, il n'y a aucun rapport entre la verveine officinale, plante sauvage commune en Savoie et la verveine odorante, *Aloysia citrodora*, petit arbuste originaire de l'ouest de l'Amérique du Sud, dont les feuilles servent à préparer des infusions au parfum citronné.

NOMENCLATURE

Son nom latin a été attribué par Carl von Linné, naturaliste suédois, en 1753.

Synonymie : *Verbena vulgaris* Bulbani, *Verbena tenuispicata* Stapf...

Noms vernaculaires : verveine officinale, verveine commune...

Étymologie : celle de *Verbena* est discutée ; certains écrivent que son origine est *verberare*, frapper, nom donné par les Romains aux plantes sacrées qui servaient à "frapper" un traité (Fournier, 1947) d'autres (Coste, 1937) font dériver ce mot de *Veneris*, vénus et *herba*, herbe..., enfin Gentil dans son *Dictionnaire étymologique de la flore française* (1923), précise que selon Virgile ce terme vient du celtique *ferfaën*, nom de l'espèce indigène ? Qualifié de *officinalis*, du fait des vertus supposées de la plante.

DESCRIPTION BOTANIQUE

Plante herbacée vivace de la famille des verbenacées pouvant atteindre 30 à 70 cm de hauteur.

La tige quadrangulaire et ramifiée porte des feuilles opposées, divisées-dentées, les inférieures sont pétiolées. L'inflorescence en épi très allongé est composée de très petites fleurs mauves à 5 lobes inégaux, de juin à septembre.

C'est une espèce fréquente de l'étage collinéen à montagnard, qui aime les friches surtout piétinées. On peut la trouver en compagnie de *Carex hirta*, *Elymus repens*, *Equisetum arvense*, *Potentilla reptans*, *Ranunculus repens*, *Rumex crispus*...



"Flora Batava"-KOPS (1800)

USAGE MÉDICINAL–TOXICITÉ

Alfred Chabert écrit (1897) que les feuilles de la verveine officinales lui ont été préconisées en cataplasme contre la tuberculose... Plus traditionnellement, les parties aériennes de la verveine officinale sont indiquées comme diurétiques ou prescrites en usage externe pour traiter les crevasses, gerçures, brûlures superficielles et comme adoucissant en cas de piqûres d'insecte. *Verbena officinalis* n'est plus dans la liste des monographies en vigueur en France en 2015.

On peut noter ici que la monographie de la verveine odorante (*Aloysia citrodora*) a été supprimée de la pharmacopée française en 2007.

Croyances : la verveine officinale, nommée herbe sacrée au Moyen Âge, était vénérée par les sorcières et autres druides...